

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES OUTILS DU CENTRE DE RESSOURCES DE L'OBSERVATOIRE BEAUVAISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DE L'EGALITE

REF/ Décision n° A-DEC -2025-0098

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités et conditions de mise à disposition des outils pédagogiques du centre de ressources de l'observatoire des violences faites aux femmes et de l'égalité et de fixer les obligations des bénéficiaires afin de maintenir ces outils en bon état et prévenir tous risques liés à leur utilisation. Les utilisateurs devront avoir pris connaissance du règlement et s'engager à en respecter les clauses.

ARTICLE 2 – OUTILS MIS A DISPOSITION

Sous réserve de leur disponibilité, les outils présentés en annexe peuvent être mis à disposition.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser les outils mis à disposition uniquement dans le cadre de l'action ou événement prévu. Ils ne pourront pas être utilisés et/ou déplacés pour toute autre action sans l'accord de la collectivité.

ARTICLE 3- CONDITIONS FINANCIERES ET BENEFICIAIRES

Les organismes ci-dessous bénéficient de la gratuité du prêt :

- Les services de l'Agglomération du Beauvaisis, de la Ville de Beauvais et de son Centre Communal d'Actions Sociales,
- Les communes de l'agglomération du Beauvaisis
- Les services publics et les établissements d'enseignement,
- Les associations.

Pour les associations de toute nature, dans le cas où l'action est subventionnable, le prêt d'outils sera valorisé afin d'être pris en compte dans le dossier de subvention.

ARTICLE 4 – DEMANDE DE PRÊT D'OUTILS

La demande de prêt doit être complétée directement sur le formulaire disponible sur le site internet de la ville consacré à l'observatoire beauvaisien des violences faites aux femmes et de l'égalité.

Le formulaire dûment complété doit être envoyé au plus tard un mois avant la date de réalisation de l'évènement de préférence par courriel à l'adresse suivante : observatoire@beauvais.fr ou par voie postale à :

Ville de Beauvais – Agglomération du Beauvaisis
Service Prévention
6-8 rue de Buzanval
60000 Beauvais

Toute demande incomplète ou présentée hors délai pourra se voir opposer un refus. Toute modification de la demande après envoi du formulaire doit être signalée au plus tard 8 jours avant la date de l'action au service prévention (sous réserve de disponibilité des outils).

ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION ET RESTITUTION DES OUTILS PEDAGOGIQUES

Les bénéficiaires retirent les outils demandés par leurs propres moyens directement au service Prévention, 6-8 rue de Buzanval à Beauvais. Le retrait sera possible uniquement en semaine de 9H30 à 11H30 et de 14H à 16H30 et sur rendez-vous fixé par le service Prévention.

La présence du bénéficiaire ou de son représentant est obligatoire. Aucun outil ne sera mis à disposition si l'organisateur ou son représentant est absent.

Lors de la mise à disposition des outils, un état contradictoire du matériel sera dressé entre l'organisateur ou son représentant et un agent du service Prévention.

La restitution des outils aura lieu une fois l'action terminée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la mise à disposition.

Les outils doivent être restitués nettoyés et correctement rangés.

En cas de dégradation, destruction ou non restitution des outils prêtés, la ville se réserve le droit de refuser tout nouveau prêt.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité des ressources dès leur prise en charge et jusqu'à leur restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés aux outils ou du fait des outils et ce quelle qu'en soit la cause ou la nature.

En cas de perte, de détérioration ou de vol des ressources mises à disposition, le bénéficiaire ou son représentant sera tenu d'avertir immédiatement par courriel le service prévention.

Le bénéficiaire pourra souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile, le vol, les dégradations du matériel pendant la durée du prêt.

ARTICLE 7 – INFRACTIONS AU REGLEMENT

La signature du présent règlement vaut son acceptation pleine et entière.

La non-respect du présent règlement pourra entraîner l'annulation de la mise à disposition des ressources. En cas de manquements graves ou répétés, le bénéficiaire pourra se voir définitivement refuser tout prêt de ressources.

Article 8 – MODIFICATION DU REGLEMENT :

La collectivité se réserve le droit, à tout moment, d'apporter des modifications à ce présent règlement établi dans l'intérêt de tous.

Signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »

Le bénéficiaire (Nom et prénom)

*Toutes les pages du règlement doivent être paraphées.

**ANNEXE 1 – LISTE DES OUTILS DU CENTRE DE RESSOURCES DE L'OBSERVATOIRE BEAUVAISIENS DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DE L'EGALITE**

N°	THEMES	NOM DE L'OUTIL	TYPE D'OUTIL
1	Egalité – lutte contre les discriminations	Expo-quizz junior « Egalité, parlons-en »	Exposition
2	Violences sexistes et sexuelles	Fais pas genre... "Les Violences Sexistes et Sexuelles"	Exposition
3	Violences sexistes et sexuelles	Fais pas genre... "Les Cyber Violences"	Exposition
4	Egalité –violences sexistes et sexuelles	Égalité entre les Femmes et les Hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles	Exposition
5	Violences sexistes et sexuelles – violences intrafamiliales	Violences faites aux femmes : déconstruire les idées reçues	Exposition
6	Egalité Femmes Hommes	Tous les métiers sont mixtes	Exposition
7	Lutte contre les discriminations	DISTINCT'GO, les jeunes interrogent les discriminations !	Jeu
8	Egalité Filles-garçons	Jeu géant : filles et garçons, question de respect ?	Jeu
9	Egalité Filles-garçons	Mémo de l'égalité - Emotions	Jeu
10	Egalité Filles-garçons	Mémo de l'égalité – Métiers	Jeu
11	Egalité Filles-garçons	Bluff à la française	Jeu
12	Egalité Filles-garçons	Barbie Mistigri – Girl power	Jeu
13	Egalité Filles-garçons	Bataille Féministe	Jeu
14	Egalité Filles-garçons	7 familles inspirantes	Jeu
15	Lutte contre les discriminations	Mauvais genre	BD
16	Violences sexistes et sexuelles	Des princes pas si charmants	BD
17	Violences sexistes et sexuelles	La charge émotionnelle	BD
18	Violences sexistes et sexuelles	Hshouma	BD
19	Violences sexistes et sexuelles	Cher corps	BD
20	Violences sexistes et sexuelles	Les crocodiles sont toujours là	BD
21		A mains nues	BD
22	Violences sexistes et sexuelles	Le manifeste des 343	BD
23	Egalité Filles-garçons	Histoire du soir pour les filles rebelles	BD
24	Egalité-lutte contre les discriminations	Putain de vie	BD
25	Violences sexistes et sexuelles	Touchées	BD
26	Egalité-lutte contre les discriminations	Une vie de moche	BD
27	Egalité-lutte contre les discriminations	Ni vues ni connues	BD

28	Violences sexistes et sexuelles	Je suis à toi tu es à moi	Portraits
29	Violences sexistes et sexuelles	La lutte contre les violences au sein du couple	Guide juridique
30	Violences sexistes et sexuelles	Le sexisme une affaire d'hommes	Essai
31	Violences sexistes et sexuelles	Violences conjugales : un défi pour la parentalité	Essai
32	Egalité-lutte contre les discriminations	L'homme expliqué aux femmes	Essai
33	Egalité- Femmes/hommes	Libérées ! Le combat féministe se gagne devant le panier de linge sale	Essai
34	Egalité Filles-garçons	La petite princesse nulle	Livre jeunesse
35		Une vraie maman	Livre jeunesse
36		Un vrai papa	Livre jeunesse
37	Egalité Filles-garçons	Marre du rose	Livre jeunesse
38	Egalité Filles-garçons	L'histoire vraie des bonobos à lunettes	Livre jeunesse
39	Egalité Filles-garçons	La déclaration des droits des garçons	Livre jeunesse
40	Egalité Filles-garçons	La déclaration des droits des filles	Livre jeunesse
41	Violences sexistes et sexuelles	La lutte contre les violences faites aux femmes	Rapport
42	Violences sexistes et sexuelles	Le terrible six heures du soir	BD jeunesse
43	Egalité Filles-garçons	Dinette dans la tractopelle	BD jeunesse
44	Violences intrafamiliales	Les interdits des petits et des grands	BD jeunesse
45	Egalité-lutte contre les discriminations	Les filles peuvent le faire aussi	BD jeunesse
46	Psychologie	Troubles de la personnalité	Essai